



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

Mardi 9 juillet 2013

Compte rendu in extenso

Conseil Municipal du 9 juillet 2013
Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique le 9 juillet 2013 à 20 h 00, en l'Hôtel de Ville de La Celle Saint-Cloud (salle du Conseil Municipal).

Pour le Maire absent

Christiane DUCHESNE
Premier Maire-adjoint

Ordre du Jour

Election du Secrétaire de Séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2013

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

- Délibération sur l'opportunité du maintien de M. Jean-François BARATON dans ses fonctions d'Adjoint au Maire suite au retrait de sa délégation

DIVERS

*

Présidence : Madame Christiane DUCHESNE, Premier Maire-adjoint

Etaient présents :

M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme BARBARO, M. FRANQUET, M. SCHNELL, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : M. DELAPORTE, Maire, Mme ROGER, M. GUILLAUME, M. GIBLAIN, Mme GRELU, Mme MARADEIX, M. FERRET, Mme DECKERT, M. DELCOURT, Mme RAUNET (conseillers municipaux).

Procurations :

Mme ROGER	à	Mme NAPOLY
M. GUILLAUME	à	Mme TRINIAC
Mme GRELU	à	M. TEYSSIER
Mme MARADEIX	à	Mme d'ESTEVE
M. DELCOURT	à	M. BLANCHARD
Mme RAUNET	à	Mme DELAIGUE

Secrétaire de séance : Mme Sophie TRINIAC (*Conseillère municipale*)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Madame d'ESTEVE :

Procède à l'appel nominal.

Madame DUCHESNE :

Merci. Nous allons procéder à l'élection d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance. Y-a-t-il des candidats ? Sophie ? Sophie TRINIAC. Merci Donc Sophie TRINIAC est secrétaire de séance.

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance de conseil municipal, je vais vous donner rapidement quelques nouvelles de notre Maire. Il est actuellement en cure de réadaptation pour encore quelques jours et il va ensuite prendre un petit peu de repos, mais les nouvelles sont bonnes et la récupération se fait très bien, dans de très bonnes conditions. Voilà, je pense que nous pouvons avoir une pensée pour lui et lui souhaiter un complet rétablissement rapide.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Madame DUCHESNE :

Je passe à l'ordre du jour, à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin. Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Oui Jean-François BARATON.

Monsieur BARATON :

Oui Madame le Maire. Je suis un peu surpris qu'une déclaration de sept minutes soit résumée en deux lignes. Je peux le comprendre, mais dans ce cas-là, il fallait au moins marquer : « extrait de... » et je demande à ce que soit marqué, ce que j'ai dit et que cela résume tout ce que j'ai dit :

Je demande que : Monsieur BARATON renouvelle ses vœux de rétablissement à Monsieur le maire, Monsieur BARATON précise qu'il mènera une liste lors des municipales de 2014. C'est tout à fait l'engagement que j'avais dit et je trouve ça un peu surprenant qu'on résume huit minutes à deux phrases qui manifestement n'indiquent pas ce que je viens de dire.

Madame DUCHESNE :

Bien nous en prenons note. Il faut voter donc l'approbation de ce procès-verbal sous réserve de la remarque qui vient d'être faite par Monsieur BARATON. Donc y-a-t-il des votes contre ? Deux. Des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté.

A la MAJORITE des membres présents et représentés:

Pour : 29

Contre : 2 – M. BARATON – Mme BARBARO

Conseil municipal du 25 juin 2013
Intervention de Monsieur Jean-François BARATON

Mes chers collègues,

Ma déclaration intervient dans les circonstances particulières de l'hospitalisation de Monsieur le Maire. J'ai été comme beaucoup de nos concitoyens touchés par cette mauvaise nouvelle. Aussi je souhaite au préalable renouveler à Monsieur le Maire, mes vœux sincères de prompt rétablissement et tout mon soutien à sa famille dans cette épreuve.

Mes derniers échanges avec Monsieur le Maire ont été l'occasion d'évoquer la continuité ou l'arrêt de mon engagement à ses côtés. Aujourd'hui, et malgré les événements, j'ai décidé par honnêteté de me prononcer officiellement. Face à la rumeur, je me dois de clarifier mes intentions vis-à-vis de Monsieur le Maire et du conseil municipal. Je vous fais donc part de ma décision de conduire une liste lors des municipales de 2014. Mes rencontres, mes contacts auprès d'administrés, d'amis, d'élus locaux, municipaux et départementaux m'ont conforté dans ce choix.

Cellois d'origine, je n'adhère plus à la politique menée, aux décisions prises et à leurs effets pour notre ville. Je constate que trop peu d'engagements de ce mandat ont été tenus : la bibliothèque, la vidéo-protection, les circulations douces, la réhabilitation de l'ancienne mairie. Aucun de ces projets n'a été mené à bien. Excepté les travaux habituels dans les écoles et quelques autres travaux d'entretien. L'essentiel des aménagements et réfections réalisés avec succès relèvent de ma délégation.

Par mon investissement, des travaux de voirie ont été réalisés ainsi que de lourds travaux d'assainissement. Les places Mermoz et du Bourg ont été refaites, l'éclairage public a été amélioré et fiabilisé, un plan neige a été mis en place, les passages piétons ont été mis en sécurité, notamment aux abords des écoles, une aire de jeux a été créée. Certes les travaux du théâtre se poursuivent mais cette opération a été mal définie et mal menée. Les choix faits, sans concertation des élus de la majorité ont conduit à un an de retard et plus d'un million d'euros de dépassement.

Je constate que l'intérêt économique de la ville est devenu secondaire dans sa gestion. Les baux emphytéotiques se sont multipliés, pour la villa Viardot, la villa Guibert, les logements de l'avenue Corneille, les sept logements municipaux de l'avenue des Etangs ont été cédés au Département dans le cadre de la réhabilitation du collège Victor Hugo, sans contrepartie financière. La ville assure la prise en charge du futur parvis et des parkings de ce même collège. J'affirme que par ces décisions, l'engagement financier dépassera le demi-million d'euros. Le principe fondamental de bonne utilisation des deniers publics n'est plus respecté lorsque le montant des travaux du théâtre double entre l'estimation initiale et le coût de réalisation. Nous en sommes aujourd'hui à deux millions cent, sans compter les futurs avenants et les travaux annexes des bureaux endommagés par les travaux de ventilation et dont on nous avait dit qu'ils seraient prêts fin avril pour recevoir de nouveau le public, et que par ailleurs, il y aura soixante-dix places de moins dans ce théâtre par rapport au programme initial entraînant soit une hausse des tarifs, soit une augmentation du déficit.

Lorsque la ville ne recouvre pas depuis plusieurs années, vingt à trente mille euros annuels de contributions dues par la ville de Bougival pour l'inscription de leurs enfants dans nos écoles, lorsque la ville prend en charge de manière inéquitable, la collecte et le traitement des déchets verre de certaines résidences privées à hauteur de 40 000 € par an, soit 240.000 € pour la seule période de ce mandat, alors que d'autres ne bénéficient pas de ce service, comment expliquer cette rupture d'égalité devant les charges publiques. Lorsque la ville dépense 85.000€ pour une étude urbanistique devenue obsolète d'un projet qui n'a toujours pas vu le jour, lorsque la ville dépense 75.000€ pour étude lancée il y a sept ans concernant la place Berthet et que manifestement, ce projet est loin de faire l'unanimité. Je constate que des orientations définies sans concertation ont eu ou auront des résultats contestables. Pour la construction de logements, Monsieur le Maire envisage seul de sacrifier le stade Corneille, seul d'acheter les bois de Beauregard avec le projet de vendre les parties non boisées à des promoteurs afin d'y construire plus de 500 logements. Nous avons le devoir pour les générations futures de préserver le patrimoine naturel dont nous disposons. Les bois de Beauregard ont vocation après leur remise en état à être sanctuarisés, d'autant plus rapidement que le site de Villevert de l'autre côté de la D186 va être très massivement aménagé dans les prochaines années. La création de logements sur le territoire de notre commune est une nécessité, mais d'autres solutions sont possibles, je ferai en son temps des propositions.

J'ai appris en réunion de quartier que Monsieur le Maire a reçu pendant deux ans le bureau de la communauté musulmane qui désirait légitimement, comme toute association culturelle celloise, disposer d'un lieu pour se réunir. De ces entretiens privés, il est sorti un projet inadapté à la taille de la ville et aujourd'hui, il nous est indiqué en séminaire du 25 mai que, suite à un refus du permis de construire pour non-respect du POS, l'affaire est au tribunal administratif. Ce recours, s'il est confirmé aurait dû être au moins communiqué en conseil municipal.

D'une façon générale, être présent pour un Maire est essentiel, le Maire chef de l'administration se doit d'accompagner ses services. Les retards pris dans le lancement des appels d'offres n'ont pas été sans conséquences. 20% d'augmentation pour le marché de collecte des ordures ménagères lancé certes par l'intercommunalité mais dont nous assurons la vice-présidence, en raison d'une unique offre reçue et de l'impossibilité de remettre en concurrence au vu des délais. De même, trois mois sans bailleur pour l'entretien de la voirie communale en raison du retard pris dans la préparation de l'appel d'offres.

Aujourd'hui, il est temps pour moi de me désolidariser de l'inaction, du manque de transparence, de l'absence de vision qui caractérise la gestion de notre ville. Pour rompre avec ces pratiques, je conduirai une liste comprenant des UMP, des centristes dont je fais partie, des représentants de la société civile, des personnes de sensibilité de gauche, tous réunis sous la seule carte politique qui vaille, pour une telle élection, celle de l'intérêt général, de l'intérêt local, de la passion, celle d'un total dévouement. Ces hommes et ces femmes d'horizons divers, à l'image de notre ville, ont commencé à travailler avec moi. Je sais que beaucoup d'autres vont nous rejoindre Ensemble nous dialoguerons, nous proposons un projet ambitieux et réaliste pour notre ville. Je veux pour les Cellois, rompre cet immobilisme, je veux que chacun puisse vivre pleinement La Celle

Saint-Cloud, avec pour ancrage : « Mon quartier, c'est ma ville ». Nous nous engagerons, nous réaliserons, nous rendrons compte.

Merci de votre attention.

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

- **DELIBERATION SUR L'OPPORTUNITE DU MAINTIEN DE M. JEAN-FRANÇOIS BARATON DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE AU RETRAIT DE SA DELEGATION**

Madame DUCHESNE :

Nous passons aux affaires réglementaires, avec une délibération sur l'opportunité du maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions d'adjoint au Maire suite au retrait de sa délégation.

Par deux arrêtés du 26 avril 2010 et 1^{er} juillet 2011, Monsieur Jean-François BARATON a reçu délégation de fonctions dans les secteurs suivants :

- Les voies et réseaux
- La sécurité
- Les transports
- Les espaces verts
- La propreté urbaine.

A ce titre, Monsieur Jean-François BARATON pouvait signer les correspondances courantes relevant de ces secteurs, les arrêtés de voirie temporaires et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur à 30.0000€ HT.

Par arrêté municipal n° 2013.31 du 1^{er} juillet 2013, cette délégation a été rapportée. Cet arrêté a été transmis en sous-préfecture le 1^{er} juillet 2013 sous le numéro 078-217801265-20130701-ARR2013-31B-AR, et affiché sur le panneau administratif de la Mairie le 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur l'opportunité du maintien de Monsieur Jean-François BARATON, 4^{ème} Maire-adjoint dans ses fonctions d'adjoint au Maire, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des Collectivités territoriales. Il vous est proposé de tirer les conséquences de l'arrêté municipal n° 2013-31 du 1^{er} juillet 2013 portant retrait de délégation et de vous prononcer contre le maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Nous allons passer au vote. La parole est à M. Jean-François BARATON.

Monsieur BARATON :

Mes chers collègues. Le 21 juin, Olivier DELAPORTE, démarre la campagne municipale par la transmission d'une note au groupe majoritaire. Cette note la voici, datée du vendredi 21 juin – 15h24. Il termine ses propos par : mon objectif sera alors de présenter notre bilan, un bon bilan, et de proposer un projet pour les 10 années prochaines avec pour objectif 2020. Le 25 juin, en réponse, je déclare à mon tour ma candidature non sans en avoir expliqué les raisons. Le 1^{er} juillet, convoquée par Madame le Premier adjoint en présence du Directeur général des services, il m'est signifié le retrait de mes délégations et de quitter mon bureau dans les plus brefs délais. Ordre est passé aux chefs de services de ne plus accéder à mes demandes. Mon interlocuteur restant le directeur général des services. Le 3 juillet apparaît sur la première page du site de la ville, sous la forme discutabile d'un communiqué de presse, l'annonce et l'ordre du jour de ce conseil. Tout est fait comme si Olivier DELAPORTE n'avait pas lancé sa campagne pour les municipales au sein de sa majorité, tout est fait comme si je n'avais pas déclaré ma candidature officiellement. Ces méthodes incorrectes ne sont et ne seront jamais les miennes. Ce soir, trois sentiments m'animent, la tristesse, la fierté et le bonheur. Tristesse de quitter ces femmes et ces hommes des services dont j'avais la délégation, tout ceux à qui on demande parfois l'impossible et qu'on oublie trop souvent de remercier. Fierté d'avoir non sans mal, fait aboutir les projets dont j'étais responsable et d'avoir sécurisé les abords de toutes les écoles de la ville. Bonheur enfin, de construire avec une équipe de femmes et d'hommes déterminés, un projet sérieux, ambitieux et novateur pour les Cellois et cette ville que j'aime. Et je demande, puisque nous sommes en conseil municipal, que ce texte lu en séance du conseil municipal soit intégralement repris dans le compte rendu.

Madame DUCHESNE :

Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Simplement, pour dire que nous ne ferons pas de commentaires et que nous ne participerons pas au vote.

Madame DUCHESNE :

Très bien, nous en prenons note. Je pense que maintenant, nous pouvons passer au vote. Y-a-t-il une personne pour, je dis bien pour le maintien de Monsieur Jean-François BARATON, dans ses fonctions de Maire-adjoint ?

Monsieur BARATON :

Je ne me prononce pas évidemment.

Madame DUCHESNE :

Alors une personne qui vote Pour. Abstentions ?

Monsieur BARATON :

Non, j'aurai préféré qu'on demande ceux qui étaient pour mon départ, c'eût été plus élégant.

Madame DUCHESNE :

Je pense que nous ne parlerons pas d'élégance ensemble. Y-a-t-il des abstentions ? Non. Y-a-t-il des votes contre le maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions de maire-adjoint ? Les personnes qui ont une procuration lèvent les deux mains. Vous avez fait les comptes ?

Monsieur BARATON :

Je demande à ce qu'on recompte, parce que là, c'est quand même...excusez-moi, mais, relevez les mains, c'est intéressant.

Six procurations, je vais demander à les vérifier quand même.

Madame DUCHESNE :

Tu peux les vérifier si tu veux ? Tu souhaites vérifier les procurations.

Monsieur BARATON :

Non. Je constate simplement qu'Emmanuel Ferret et Mme DECKERT, n'ont pas cette fois-ci de procuration, ce qui est quand même...

Madame DUCHESNE :

Non, ils sont absents.

Monsieur SOUDRY :

Au terme du décompte, je vais annoncer le résultat du vote.

Nombre de suffrages exprimés : 31

Ne prennent pas part au vote : 5

Parmi ceux qui ont pris part au vote, c'est-à-dire parmi les 25 personnes, une a voté pour le maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions de Maire-Adjoint.

Monsieur BARATON :

Non Monsieur SOUDRY, il y a six personnes qui n'ont pas participé au vote. Six.

Monsieur SOUDRY :

Très bien, autant pour moi. Donc six ne prennent pas part au vote. Ça ne change rien sur le total.

Monsieur BARATON :

Ça ne change rien, mais

Monsieur SOUDRY :

Sur les suffrages exprimés, il y a 25 suffrages exprimés. Donc une personne a voté pour le maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions de Maire-adjoint et 24 personnes ont voté contre le maintien de Monsieur Jean-François BARATON dans ses fonctions de Maire-adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2121-20,

Vu l'arrêté n° 2010.25 du 26 avril 2010 et l'arrêté complémentaire n° 2011.53 du 1^{er} juillet 2011, portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-François BARATON, quatrième Adjoint au maire dans les secteurs suivants:

- Les voies et réseaux
- La sécurité
- Les transports
- Les espaces verts
- La propreté urbaine

Vu l'arrêté n° 2013-31 du 1^{er} juillet 2013 portant retrait de la délégation précédemment accordée à M. Jean-François BARATON,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité de maintenir M. BARATON, 4^e maire-adjoint, dans ses fonctions d'adjoint au Maire suite à cet arrêté de retrait de délégation,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,*

Ne prend pas part au vote/abstentions : 6 – M. BARATON, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

*Pour le maintien : 1 – Mme BARBARO
Contre le maintien : 24*

DECIDE

De ne pas maintenir M. Jean-François BARATON dans ses fonctions d'adjoint au Maire de la ville de La Celle Saint-Cloud

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Accusé réception de la sous-préfecture le 11 juillet 2013

QUESTIONS DIVERSES

Madame DUCHESNE :

Les affaires réglementaires ont été traitées. Y-a-t-il des questions dans les questions diverses. Non ?

Monsieur BARATON :

Si, pourrait-on connaître la date du prochain conseil municipal.

Madame DUCHESNE :

En l'absence du Maire, la date n'est pas encore connue. Donc dès qu'elle sera connue, on vous la fera parvenir. La séance est levée. Merci.